

RÉUNION DU 26 AVRIL 2013

Le vingt six avril deux mil treize à vingt et une heure le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. NEGRET Jean-François, Maire.

PRESENTS : M. NEGRET Jean-François – M. BONNEFOND Michel – M. GILBERTO Roland – Mme NICOT Claudine - M. ROUDIER Yves – M. BRIN Michaël - M. CARDOT Claude - Mme CHATELIER Mireille – M. CHOLLET Freddy – M. FILLOLEAU René – Mme HIREL Brigitte – Mme LOSTANLEN Pascale - M. PENOT Dominique -

ABSENTS EXCUSÉS : M. LEFEUVRE Christian a donné pouvoir à M. NEGRET Jean-François – M. MEYRAUD Ludovic à donné pouvoir à M. ROUDIER Yves – Mme STEFANSKA Valérie – Mme TROTIGNON Laëtitia -

SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale LOSTANLEN -

- ORDRE DU JOUR -

Monsieur NEGRET rappelle que systématiquement le public pourra prendre la parole pendant 15 à 20 minutes après que la séance du Conseil Municipal soit levée.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Ajout des questions suivantes :

12 – Election des 5^{ème} et 6^{ème} adjoints ;

13 – Attributions des Adjoints ;

14 – Conseil de la vie associative ;

15 – Décision modificative N° 1 – Budget communal 2013 ;

16 – Conclusion d'un contrat d'accompagnement à l'emploi – 20 heures ;

17 – Tableau de classement de la voirie communale et relevé initial voirie : Approbation de la convention pour la réalisation de cette mission avec le syndicat mixte départemental de la voirie des communes de Charente-Maritime ;

18 – Grottes de Regulus – Boutique : Tarifs 2013 ;

19 – Régie Grottes de Régulus – Convention livres boutique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les modifications de l'ordre du jour ci-dessus indiquées.

1 - SUBVENTIONS/COTISATIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2013 -

*Le Conseil Municipal, considérant les propositions de la commission "Vie Associative",
Sur rapport de M. NEGRET
Et après en avoir délibéré
décide à l'unanimité*

- de verser les cotisations et subventions suivantes aux associations en ce qui concerne l'exercice budgétaire 2013.

Cotisations (article 6281 du Budget Primitif) –

- Association des Maires de la Charente-Maritime	677,44 €
- Association Nationale des Elus du Littoral	400,95 €
- Chambre des Métiers de la Charente-Maritime	280,00 €
- Association départementale pour la lecture	258,84 €
- Féd. Départ. des groupements de défense contre les organismes nuisibles de la Chte-Mme ..	160,00 €
- Association Nationale des Maires des stations classées et des communes touristiques	652,00 €
- Association départementale d'étude et de lutte contre les fléaux atmosphériques	682,48 €
- UNIMA.....	76,22 €

Subventions (article 6574 du Budget Primitif) –

- Union des Anciens Combattants et Victimes des deux Guerres	300,00 €
- Amicale des Aînés	550,00 €
- Association des Usagers du Port de Meschers	500,00 €
- Société de Chasse (ACCA)	550,00 €
- Ecole de Musique	24 100,00 €
- Ecole de Musique (loyers).....	9 500,00 €
(Loyer du 1 ^{er} janvier 2013 au 31 octobre 2013 soit 9 500 € car prévision de mise à disposition de « l'actuelle poste » à partir du 1 ^{er} octobre)	
- Association des Parents d'Elèves	550,00 €
- Association Temps Libre	300,00 €
- Cercle Nautique de Meschers	28 000,00 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers	1 000,00 €
- Football club (FC2M)	4 600,00 €
- XTREM VTT 17	440,00 €
- Société Nationale de Sauvetage en Mer	500,00 €
- Amicale des boules.....	550,00 €
- Association des commerçants (ACAP).....	2 600,00 €
- Arts et Lumière	440,00 €
- Tennis-club de Meschers.....	1 000,00 €
- Petites Menottes	100,00 €
- Les enfants pas sages	500,00 €
- Centre Socio Culturel	760,00 €
- Meschers Bike Park	300,00 €

Monsieur BRIN précise que la subvention versée à l'Ecole de Musique (loyers) comprend également les charges.

2 – AMENAGEMENT PROMENADE DE LA FALAISE – CONSTRUCTION DE SANITAIRES ET MUR DE SOUTÈNEMENT – APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES –

Monsieur Claude CARDOT, rappelle le projet d'aménagement du boulevard de la falaise

Il présente les différents travaux envisagés pour la construction de sanitaires et d'un mur de soutènement.

Le coût global de ce projet de ces travaux de réhabilitation s'élèverait à :

ESTIMATIONS	MONTANTS
Constructions de sanitaires	89 000 € HT
Mur de soutènement	15 000 € HT

Conformément aux dispositions de l'article 41 du Code des Marchés Publics le dossier de consultation, après réservation par courrier ou télécopie, peut être remis sur place ou par correspondance écrite, en format papier pour un montant de 25 € par chèque libellé à l'ordre du Trésor public pour participation aux frais de reprographie.

Considérant le montant total de l'opération, Monsieur Claude CARDOT précise que la réalisation des travaux sera conditionnée par l'obtention de subventions suffisantes.

*Le Conseil Municipal
sur rapport de Monsieur Claude CARDOT
et après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- *autorise Monsieur le Maire ou le 1^{er} Adjoint à lancer la consultation des entreprises pour la construction de sanitaires et mur de soutènement ;*
- *précise que, conformément aux articles 26 et 28 du code des marchés publics, cette consultation sera effectuée sous la forme de la procédure adaptée.*

3 – AMENAGEMENT PROMENADE DE LA FALAISE – VRD ET ESPACES VERTS – APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES – APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES –

Monsieur Claude CARDOT, rappelle le projet d'aménagement du boulevard de la falaise

Il présente les différents travaux envisagés pour les VRD et espaces verts

Le coût global de ce projet de ces travaux de réhabilitation s'élèverait à :

ESTIMATIONS	MONTANTS
Rue des ormeaux	61 876,00 €
Section 1 :	409 992,50 €
Section 2 :	421 577,00 €
Section 3 :	576 900,00 €
Option Belvédère :	35 000,00 €
	Solution de base + variante
	1 505 345,50 € HT (VRD)
	31 408,00 € HT (Espaces verts)

Conformément aux dispositions de l'article 41 du Code des Marchés Publics le dossier de consultation, après réservation par courrier ou télécopie, peut être remis sur place ou par correspondance écrite, en format papier pour un montant de 90 € par chèque libellé à l'ordre du Trésor public pour participation aux frais de reprographie.

Considérant le montant total de l'opération, Monsieur Claude CARDOT précise que la réalisation des travaux sera conditionnée par l'obtention de subventions suffisantes.

*Le Conseil Municipal
sur rapport de Monsieur Claude CARDOT
et après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- autorise Monsieur le Maire ou le 1^{er} Adjoint à lancer la consultation des entreprises pour la les VRD et espaces verts de l'aménagement de la promenade de la Falaise ;
- précise que, conformément aux articles 26 et 28 du code des marchés publics, cette consultation sera effectuée sous la forme de la procédure adaptée.

4 – CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT – ART 6554 –

Suite à la réception des demandes de participations des divers établissements publics locaux pour l'exercice 2013 :

- SIVOM de Cozes..... 106 831.88 €

*Le Conseil Municipal
sur rapport de Monsieur Michel BONNEFOND, 1^{er} adjoint
et après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- ↳ décide de verser les participations du SIVOM de Cozes ;
- ↳ précise que le versement s'effectuera en fonction de la trésorerie communale.

5 – BUDGET DU PORT : APPROBATION DES TARIFS PROFESSIONNELS EXERCANT UNE ACTIVITÉ COMMERCIALE 2013 :

Monsieur ROUDIER, 3^{ème} Adjoint, rappelle au Conseil Municipal, les tarifs votés lors du Conseil Municipal du 19 décembre 2011 concernant les professionnels de la pêche en mer exerçant l'activité commerciale, les professionnels de promenade en mer, et les professionnels de l'activité bateau école et de la location de bateaux. Il propose de reconduire ce mode de calcul pour l'exercice 2013, sachant que les tarifs du bassin à flot ont été modifiés par délibération du 08 mars 2013 (une augmentation de 1,5 % a été appliquée).

Il rappelle les modalités de calcul :

Dès la première année : tarif basé sur celui du bassin à flot correspondant à la longueur du bateau ou des bateaux plus 3 % du chiffre d'affaires de l'activité commerciale (sur présentation du justificatif par le professionnel). En cas de non présentation des justificatifs du chiffre d'affaires une pénalité correspondant à trois fois le taux basé sur celui du bassin à flot sera appliquée.

Monsieur ROUDIER donne lecture du courrier de l'entreprise ELIAN MARINE sollicitant l'emplacement occupé par l'entreprise bateau école en 2012 (non renouvelé en 2013) pour mettre en place la location de jet ski. Le calcul appliqué serait le suivant : Tarif du bassin à flot pour une longueur de 6 m 50 à l'année + 3 % du chiffre d'affaires.

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. ROUDIER,
et après en avoir délibéré*

décide à l'unanimité

- confirme l'application des tarifs du bassin à flot par délibération du 08 mars 2013 ;
- donne un avis favorable au maintien du mode de calcul approuvé par délibération du 19 décembre 2011 ;
- accepte la demande de l'entreprise ELIAN MARINE sollicitant un emplacement de 6,50 m pour effectuer de la location de Jet Ski selon les modalités de calcul exposées ci-dessus.

Monsieur GILBERTO précise que les utilisateurs de jet ski devront respecter les règles de circulation dans le chenal. Ce point sera précisé dans la convention.

6 – FIXATION DU TARIF POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE ACTIVITÉ PONEY DES VACANCES DE PAQUES AUX VACANCES DE LA TOUSSAINT -

Monsieur Yves ROUDIER, 3^{ème} Adjoint, donne connaissance aux membres présents de la demande d'occupation temporaire du domaine privé de la commune pour la pratique d'une activité balade de poneys, des vacances d'avril aux vacances de la Toussaint 2013.

Cette activité pourra se dérouler de 10h00 à 22h00 maximum sur l'espace situé entre l'air de carénage et les carrelets du port. En dehors de ces horaires aucun animal ou matériel ne devra être laissé sur le site.

Un panneau de signalisation devra être installé à l'entrée du site et une corde devra impérativement être mise en place par le permissionnaire à un mètre de hauteur afin de laisser le passage aux promeneurs sur l'ensemble du site.

Le permissionnaire devra exercer la surveillance de l'activité et maintenir le site propre après chaque utilisation (crottins, papiers etc...)

Il propose de fixer une redevance forfaitaire de 400 € pour la période payable en juillet dès réception du titre de recettes.

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. ROUDIER,
et après en avoir délibéré
décide à l'unanimité*

- donne un avis favorable à l'occupation du domaine privé ci-dessus désigné et autorise l'activité balade à cheval selon les conditions énoncées ci-dessus ;
- fixe la redevance forfaitaire pour la période des vacances d'avril aux vacances de la toussaint 2013 à 400 €.

7 – ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PASSE D'ENTREE DE L'EMBOUCHURE DE LA GIRONDE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL –

Vu le Code de l'Environnement notamment les articles L 122-1 et suivants sur les études d'impact,

Vu les articles R123-1 à R123-23 relatifs à la procédure d'enquête publique,

Vu les articles L214-1 à L 214-11 relatifs à la protection du milieu aquatique (loi sur l'eau),

Vu le dossier présenté par le grand port autonome de Bordeaux concernant le projet d'aménagement de la passe d'entrée de l'embouchure de la Gironde soumis à étude d'impact et autorisation au titre de l'article L214-1 à L214-6 du Code de l'Environnement (loi sur l'eau)

Vu l'ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux du 31 janvier 2013 désignant une commission d'enquête ;

Vu l'Arrêté interpréfectoral (GIRONDE ET CHARENTE MARITIME) prescrivant une enquête publique sur le projet de la passe d'entrée de l'embouchure de la Gironde.

Monsieur Dominique PENOT, rappelle aux membres présents, que l'enquête publique sur le projet d'aménagement de la passe d'entrée de l'embouchure de la Gironde s'est déroulée du 25 mars au 26 avril 2013.

Contexte et présentation du projet :

Pour atteindre les infrastructures portuaires entre Bordeaux et Le Verdon, l'accès à l'intérieur de l'estuaire se fait par un chenal de navigation, dont l'extrémité aval, dite passe de l'ouest, a été creusée artificiellement. Celle-ci se situe dans un vaste complexe sableux en perpétuelle évolution. Houle, marées et courants déplacent des volumes de sables considérables, modifiant la morphologie de l'embouchure de la Gironde.

Ces évolutions sont défavorables à la sécurité de la navigation. C'est pourquoi le Grand port maritime de Bordeaux (GPMB) a lancé une étude destinée à déterminer un nouvel aménagement de la passe d'entrée en Gironde, dont l'emprise serait déviée au sud par rapport au chenal actuel.

Le Grand port maritime de Bordeaux (GPMB) envisage :

► de draguer un nouveau chenal dans la passe d'entrée « ouest » de l'embouchure de la Gironde, afin de maintenir le passage pour le trafic maritime de la zone, menacé par le comblement et le déplacement progressif du tracé du chenal actuel,

► de créer une nouvelle zone de dépôt en mer des sédiments de dragage de ce chenal (sur une surface de 4,6 km² pour recevoir 6 Mm³ de sédiments sableux),

► et d'utiliser 0,6 Mm³ de ces produits de dragage pour achever de remblayer un ancien dépôt à terre sur le site du Verdon-sur-Mer en vue d'accueillir une éventuelle zone d'activité industrialo portuaire.

L'ouverture du nouveau chenal de 3,5 km de long sur 300 m de large pour 15 m de tirant d'eau sera confiée à une entreprise spécialisée (drague aspiratrice en marche, de grande capacité) sur une période d'environ neuf mois (septembre 2013 à mai 2014).

La Commission Locale de l'Eau (CLE), réunie le 11 février 2013, a constaté l'absence d'impact du projet sur les nappes du SAGE et considéré que le projet peut être compatible avec le SAGE Nappes profondes de Gironde ;

La Direction Interrégionale de la mer SUD-ATLANTIQUE, a donné un avis favorable à ce dossier, sous réserve de la prise en compte des observations émises ;

Dans cet estuaire et sur le site du Verdon-sur-Mer, les enjeux environnementaux sont nombreux. L'avis de l'Autorité environnementale (AE) liste les principaux et prévoit des recommandations. On peut, notamment lire, que l'étude conclut, après modélisation, à l'absence de conséquences du projet sur les rives de l'estuaire (érosion, sédimentation, houle, plus hautes eaux),

*Le Conseil Municipal
sur rapport de Monsieur Dominique PENOT
et après en avoir délibéré
à la majorité*

(1 voix contre M. CHOLLET – 2 abstentions MM. GILBERTO et NICOT)

➤ *Approuve le projet d'aménagement de la passe d'entrée de l'embouchure de la gironde.*

Monsieur GILBERTO remarque que les sédiments serviront en partie en vue d'accueillir une éventuelle zone d'activité industrialo-portuaire du site du Verdon.

Monsieur CHOLLET constate qu'un chenal plus large et plus profond permettra à des bateaux plus importants de circuler, ce qui risquerait d'apporter des problèmes non évoqués et abordés aujourd'hui.

8 - GROTTES DE REGULUS – RECRUTEMENT D'EMPLOYES SAISONNIERS –

Monsieur GILBERTO, 2^{ème} Adjoint, propose au Conseil Municipal la création de postes saisonniers en vue d'assurer le fonctionnement normal du site des Grottes de Regulus pour la saison à venir.

GUIDE N°2 –

Du 27/06/2013 au 29/06/2013 (période de formation) à raison de 35h hebdomadaires
Du 01/07/2013 au 02/09/2013 à raison de 35h hebdomadaires

GUIDE N°3 –

Du 27/06/2013 au 29/06/2013 (période de formation) à raison de 35h hebdomadaires
Du 01/07/2013 au 02/09/2013 à raison de 35h hebdomadaires

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. GILBERTO
et après en avoir délibéré
décide à l'unanimité*

- de donner un avis favorable à ces recrutements à l'échelon 1 du grade d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe (indice brut 297 – majoré 309) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ces recrutements.

9 - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL – BUDGET DU PORT –

Monsieur ROUDIER, 3^{ème} Adjoint, précise que pour une meilleure visibilité, il convient d'affecter sur le budget du port le coût des deux agents et des saisonniers travaillant effectivement au port.

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. ROUDIER
et après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- de transférer le coût des deux agents et des saisonniers travaillant au port sur le budget du port ;
- en fin d'exercice un titre sera élaboré à hauteur du coût réel payé par le budget communal (article 70841) et un mandat sera réalisé sur le budget annexe du port (article 6288) ;
- cette écriture a été prévue lors de l'élaboration du budget 2013 ;
- pour mémoire en 2012 cette écriture s'élevait à 79 803,12 euros.

10 - SERVICES TECHNIQUES – RECRUTEMENT D'UN EMPLOYE SAISONNIER –

Monsieur GILBERTO, 2^{ème} Adjoint, propose au Conseil Municipal la création d'un poste saisonnier en vue d'assurer la mise en place des animations pour la période suivante :

Du 01/07/2012 au 31/08/2012 à raison de 35h hebdomadaires

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. GILBERTO
et après en avoir délibéré
décide à l'unanimité*

- *de donner un avis favorable à ce recrutement à l'échelon 1 du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe (indice brut 297 – majoré 309) ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ce recrutement.*

POUR INFO :

DEMISSION DE SES FONCTIONS DE CINQUIEME ADJOINT AU MAIRE ET DE CONSEILLER MUNICIPAL DE MONSIEUR STEPHANE SABOURDIN -

M. NEGRET donne lecture du courrier de M. SABOURDIN et la réponse de Mme la Sous-Préfète de Saintes acceptant la démission de M. Stéphane SABOURDIN de ses fonctions de 5^{ème} adjoint au Maire et de Conseiller Municipal à compter du 09/04/2013.

11 - DECISION RELATIVE AU NOMBRE D'ADJOINTS -

Considérant la démission de Monsieur PENOT Dominique de ses fonctions de 6^{ème} Adjoint à compter du 11 janvier 2013, ainsi que la démission de Monsieur SABOURDIN, de ses fonctions de 5^{ème} Adjoint et de conseiller municipal à compter du 9 avril 2013, Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de se déterminer quant au maintien ou non du nombre d'adjoints à six tel que cela avait été fixé au Conseil Municipal du 19 juin 2009 et donc de pourvoir ou non aux vacances des deux postes.

*Le Conseil Municipal
à l'unanimité
décide*

- *de maintenir le nombre d'adjoints à six et donc de pourvoir aux vacances des deux postes d'adjoint.*

12 – ELECTION DES 5EME ET 6EME ADJOINTS –

• **ELECTION DU 5^{ème} ADJOINT -**

Considérant que le Conseil Municipal a décidé de maintenir son nombre d'adjoints à six,

Considérant que la démission de Monsieur SABOURDIN a pris effet à compter du 09/04/13,

Considérant l'opportunité de pourvoir immédiatement à la vacance du poste de 5^{ème} adjoint, il convient de procéder, conformément au CGCT, sous la présidence de Monsieur Jean-François NEGRET, Maire de Meschers, à l'élection du 5^{ème} Adjoint.

Considérant la candidature de Madame Mireille CHATELIER,

Au 1^{er} tour, le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :
Madame Mireille CHATELIER a été élue à l'unanimité.

Madame Mireille CHATELIER ayant obtenu l'unanimité des voix, a été proclamée 5^{ème} adjoint et a été immédiatement installée.

• **ELECTION DU 6^{ème} ADJOINT -**

Considérant que le Conseil Municipal a décidé de maintenir son nombre d'adjoints à six,

Considérant que la démission de Monsieur PENOT a pris effet à compter du 11/01/13,

Considérant l'opportunité de pourvoir immédiatement à la vacance du poste de 6^{ème} adjoint, il convient de procéder, conformément au CGCT, sous la présidence de Monsieur Jean-François NEGRET, Maire de Meschers, à l'élection du 6^{ème} Adjoint.

Considérant la candidature de Monsieur Claude CARDOT,

Au 1^{er} tour, le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :
Monsieur Claude CARDOT a été élu à l'unanimité.

Monsieur Claude CARDOT ayant obtenu l'unanimité des voix, a été proclamé 6^{ème} adjoint et a été immédiatement installé.

13 - ATTRIBUTIONS DES ADJOINTS -

Monsieur le Maire précise les nouvelles attributions de chaque adjoint :

1er Adjoint : M. BONNEFOND Michel

ECONOMIE – FINANCES – MARCHES PUBLICS – TRAVAUX HORS REGIE

2^{ème} Adjoint : M. GILBERTO Roland

ANIMATIONS – TOURISME - VIE CITOYENNE – VIE ASSOCIATIVE – PLAGES – ENVIRONNEMENT

3^{ème} Adjoint : M. ROUDIER Yves

PORT – MARCHES DE JOUR ET DE NUIT – SERVICES TECHNIQUES

4^{ème} Adjointe : Mme NICOT Claudine

AFFAIRES SOCIALES – LOGEMENT – EMPLOI – PERSONNES AGEES

5^{ème} Adjointe : Mme CHATELIER Mireille

COMMUNICATION – CULTURE

6^{ème} Adjoint : M. CARDOT Claude

ECOLE – SERVICES TECHNIQUES – TRAVAUX EN REGIE -

14 - CONSEIL DE LA VIE ASSOCIATIVE -

Considérant la démission de M. SABOURDIN et la candidature reçue, il est proposé la nomination suivante :

Conseil de la vie associative :

- Responsable : Roland GILBERTO

Elu :

- Pascale LOSTANLEN

Membres extérieurs :

- 1 membre de chaque association pourra siéger au Conseil de la vie associative

*Le Conseil Municipal
sur rapport du Maire
et après en avoir délibéré
à l'unanimité*

➤ nomme Monsieur Roland GILBERTO, responsable du Conseil de la vie associative.

15 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL 2013 –

Monsieur BONNEFOND, 1^{er} Adjoint, informe le Conseil Municipal que les montants de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations et de la Dotation de Solidarité Rurale, sont supérieurs aux prévisions inscrites au Budget Primitif.

Considérant également la motorisation du portail des services techniques et l'élection des adjoints, une décision modificative est nécessaire.

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. BONNEFOND
et après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- donne un avis favorable à la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
ARTICLE	NATURE	MONTANT
21318 - 262	Réhabilitation bâtiments communaux Autres bâtiments publics	6 000,00
TOTAL		6 000,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
ARTICLE	NATURE	MONTANT
6531	Indemnités élus	5 000
6533	Cotisations de retraite des élus	- 6 000
6534	Cotisations sécurité sociale élus	6 100
023	Virement à la section d'investissement	6 000
022	Dépenses imprévues	2 553
TOTAL		13 653

SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
ARTICLE	NATURE	MONTANT
021	Virement section de fonctionnement	6 000,00
TOTAL		6 000,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
ARTICLE	NATURE	MONTANT
7381	Taxe additionnelle droits d'enregistrement sur les mutations	1 653
74121	Dotation de solidarité rurale 1ère fraction	12 000
TOTAL		13 653

16 - CONCLUSION D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI – 20 heures

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter un agent en CAE pour une période de huit mois (éventuellement renouvelable) à compter du 1^{er} juin 2013 pour l'entretien de la mairie et de la Passerelle ainsi que les états des lieux, à raison de **20 h** hebdomadaires.

*Le Conseil Municipal
sur rapport du Maire
et après en avoir délibéré
à l'unanimité décide*

- *de recruter un agent en CAE pour une période de huit mois à compter du 01/06/13 pour l'entretien de la mairie et de la Passerelle ainsi que les états des lieux, à raison de 20 h hebdomadaires ;*
- *autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prolonger le CAE au-delà des huit mois et dans la limite totale réglementaire si l'agent ainsi recruté satisfait aux exigences du service sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau ;*
- *autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à ce recrutement.*

17 – TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE ET RELEVÉ INITIAL VOIRIE : APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LA RÉALISATION DE CETTE MISSION AVEC LE SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COMMUNES DE CHARENTE-MARITIME -

Vu les articles L 123-2, L. 123-3, L 141-3 à L 141-7, R 141-4 à R 141-10 et L 162-5 et R 162-2 du code de la voirie routière ;

Vu l'article L 121-17 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'article L 318-1 à L318-3, R123-19, R 318-5 à R 318-7 et R 318-10 du code de l'urbanisme ;

Vu l'article L 5214-16 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur Claude CARDOT rappelle aux membres présents que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux a été réalisée et approuvée par délibération du conseil municipal du 17 avril 1961.

Il ajoute que l'état de la voirie communale nécessite qu'un état des lieux soit réalisé.

Le syndicat Mixte départemental de la voirie des communes de Charente-Maritime propose de réaliser les missions suivantes :

- Relevé exhaustif du réseau routier communal par moyens numériques à grand rendement. Ce relevé permettra d'obtenir les données suivantes :
 - o Géométrie de la route,
 - o Accotements et trottoirs,
 - o Bordures et caniveaux.
- Constitution de la base de données :
 - o Traitement des images par photogrammétrie,
 - o Analyse image par image pour identification des éléments de voirie,
 - o Constitution de la base de donnée.

Compte tenu de la nécessité de mettre à jour ce tableau de classement, d'établir une base de donnée par rue et par thème ainsi qu'une proposition de plan de gestion de voirie en fonction de l'état de la voirie, il donne connaissance du projet de convention proposé par le syndicat Mixte départemental de la voirie des communes de Charente-Maritime pour la réalisation de cette mission.

- Relevé initial de voirie sur une base de 60 km à : 6 750 € TTC
- Réalisation du tableau de classement des voies : 1 800 € TTC

*Le Conseil Municipal
sur rapport de Monsieur Claude CARDOT
et après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- *accepte la convention proposée par le syndicat Mixte départemental de la voirie des communes de Charente-Maritime pour la mise à jour du tableau de classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux et l'élaboration d'un relevé initial de voirie ;*
- *autorise Monsieur le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer les pièces relatives à cette prestation ;*
- *autorise Monsieur le Maire ou le 1^{er} Adjoint à solliciter l'aide du Conseil Général ;*
- *Cette délibération annule et remplace la délibération du 08 mars 2013 enregistrée sous le numéro N° 13/08-03-2013.*

18 – GROTTES DE REGULUS - BOUTIQUE : TARIFS 2013 -

Monsieur GILBERTO, 2^{ème} adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il convient de voter les tarifs concernant les livres qui seront mis en vente dans la boutique du site des Grottes de Régulus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'appliquer les tarifs suivants :

- *Produits boutique – livres :*

<i>Corsaires de l'Atlantique</i>	25,00 €
<i>Naufrages des pilleurs d'épaves</i>	10,14 €
<i>La véritable histoire du caviar de la Gironde</i>	20,00 €
<i>Gloire aux Pilotes</i>	20,00 €
<i>Talmont Sur Gironde – Le Guide</i>	7,50 €

19 – REGIE GROTTES DE REGULUS - CONVENTIONS LIVRES BOUTIQUE –

Monsieur GILBERTO, 2^{ème} Adjoint, informe l'assemblée délibérante que les livres dont les tarifs ont été votés précédemment, seront mis en dépôt-vente par la SA GESTE EDITIONS et la société d'édition KAMANGO. Il précise qu'une commission correspondant à 25 % des ventes reviendra à la commune.

*Le Conseil Municipal
sur rapport du 2^{ème} Adjoint
et après en avoir délibéré
à l'unanimité décide*

- *d'autoriser le Maire ou le 2^{ème} Adjoint à signer les conventions concernant les dépôt-vente sus-visés.*

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Général a décidé de ne pas reconduire, pour 2013, le dispositif d'aide à la destruction des nids de frelons asiatiques.

Délibérations du Conseil Municipal du 26 avril 2013.

- 1 – Subventions/cotisations aux associations – Exercice 2013 ;
- 2 – Aménagement promenade de la Falaise – Construction de sanitaires et mur de soutènement – Approbation du dossier de consultation des entreprises ;
- 3 – Aménagement promenade de la Falaise – VRD et espaces verts – Approbation du dossier de consultation des entreprises ;
- 4 – Contributions aux organismes de regroupement – Art 6554 ;
- 5 – Budget du port : Approbation des tarifs professionnels 2013 ;
- 6 - Fixation du tarif pour l'occupation temporaire du domaine privé de la commune pour la mise en place d'une activité poney des vacances de pâques aux vacances de la toussaint ;
- 7 - Enquête publique sur le projet d'aménagement de la passe d'entrée de l'embouchure de la Gironde : Avis du conseil municipal ;
- 8 – Grottes de Régulus – Recrutement de deux employés saisonniers du 1^{er} juillet au 31 août 2013 ;
- 9 – Budget du port – Mise à disposition de personnel ;
- 10 – Services techniques – Recrutement d'un employé saisonnier pour la mise en place des animations du 1^{er} juillet au 31 août 2013 ;
- Démission de Monsieur Stéphane SABOURDIN, Adjoint au Maire ;
- 11 – Décision relative au nombre d'adjoints ;
- 12 – Election des 5^{ème} et 6^{ème} Adjointes ;
- 13 – Attribution des adjoints ;
- 14 – Conseil de la vie associative ;
- 15 – Décision modificative N° 1 – Budget communal 2013 ;
- 16 – Conclusion d'un contrat d'accompagnement à l'emploi – 20 heures ;
- 17 – Tableau de classement de la voirie communale et relevé initial voirie : Approbation de la convention pour la réalisation de cette mission avec le syndicat mixte départemental de la voirie des communes de Charente-Maritime.
- 18 – Grottes de Régulus - Boutique : Tarifs 2013 -

19 – Régie Grottes de Régulus – Conventions livres boutique –

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Jean-François NEGRET

Les Conseillers,

M. BONNEFOND Michel

M. GILBERTO Roland

Mme NICOT Claudine

M. ROUDIER Yves

M. BRIN Michaël

M. CARDOT Claude

Mme CHATELIER Mireille

M. CHOLLET Freddy

M. FILLOLEAU René

Mme HIREL Brigitte

Mme LOSTANLEN Pascale

M. PENOT Dominique